



Compte rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2016 à 18 heures 30

Présents : MM. Deshayes. Asse. Bardeau. Lepaisant. Tréhet V. Desous. Crozet. Huet
Grelé. Goût. Tréhet JM. Legoux.
Mmes Boire. Lebon. Deterpigny. Dupont. Larose. Barbenchon. Dumont.
Charlemaine. Jules-Gautier. Guého. Aubert

Excusés : Mmes Carré. Gicquel-Auzannet.
M. Hamel

Absent : M. Eude

- Procurations :
C. Hamel donne pouvoir à J.M. Tréhet
P. Carré donne pouvoir à J.P. Crozet
V. Gicquel-Auzannet donne pouvoir à Y. Deshayes
- Désignation du secrétaire de séance
V. Tréhet est désigné secrétaire de séance.

Eric HUET indique que Jean-Michel EUDE sera absent.

Approbation du Procès verbal de la séance du 19 janvier 2016

Le compte rendu de la séance du 19 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ELECTION CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Yves DESHAYES indique aux membres du conseil municipal que par arrêté préfectoral du 02 février 2016, Monsieur le Préfet informait de la nécessité de modifier la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Blangy Pont l'Evêque Intercom, suite à l'adhésion des communes de Annebault, Bourgeauville, Branville et Danestal selon l'article L.5211-6-2 du CGCT.

Considérant que la composition du conseil communautaire ne peut être établie que selon les modalités de droit commun prévues aux II à IV de l'article L.5211-6-1 du CGCT, soit 50 conseillers communautaires répartis entre les communes membres comme suit :

<u>Communes</u>	<u>Nombre de conseillers communautaires</u>
<u>Annebault</u>	1
<u>Les Authieux sur Calonne</u>	1
<u>Beaumont en Auge</u>	1
<u>Blangy le Château</u>	2
<u>Bonneville la Louvet</u>	2
<u>Bonneville sur Touques</u>	1
<u>Bourgeauville</u>	1
<u>Branville</u>	1
<u>Le Breuil en Auge</u>	2
<u>Le Brévedent</u>	1
<u>Canapville</u>	1
<u>Clarbec</u>	1
<u>Coudray Rabut</u>	1
<u>Danestal</u>	1
<u>Englesqueville en auge</u>	1
<u>Le Faulq</u>	1
<u>Fierville les Parcs</u>	1
<u>Glanville</u>	1
<u>Manneville la Pipard</u>	1
<u>le Mesnil sur Blangy</u>	1
<u>Norolles</u>	1
<u>Pierrefitte en Auge</u>	1
<u>Pont l'Evêque</u>	13
<u>Reux</u>	1
<u>Saint André d'Hébertot</u>	1
<u>Saint Benoit d'Hébertot</u>	1

<u>Saint Etienne la Thillaye</u>	1
<u>Saint Hymer</u>	1
<u>Saint Julien sur Calonne</u>	1
<u>Saint Martin aux Chartrains</u>	1
<u>Saint Philbert des Champs</u>	1
<u>Surville</u>	1
<u>Le Torquesne</u>	1
<u>Tourville en Auge</u>	1
<u>Vieux Bourg</u>	1
<u>TOTAL</u>	50

Il en résulte par conséquent pour la Ville de Pont l'Evêque une diminution du nombre de conseillers communautaires passant de 16 à 13 – soit 3 sièges en moins

Afin de prendre en compte cette modification, conformément aux dispositions de l'article L5211-6-2 du CGCT, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de ses représentants au Conseil Communautaire, parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

La parité et l'alternance des sexes ne sont pas requises pour cette élection.

Dépôt auprès du maire des listes de candidats aux fonctions de conseillers communautaires :

Liste(s) présentée(s) : (Nom et Prénoms)

- Liste « Bon vivre à Pont l'Evêque » présentée par Yves DESHAYES
- Liste « J'aime Pont l'Evêque » présentée par Eric HUET

Victor TREHET et Victor-Henry DESOUS ont été nommés accessseurs.

Nombre de votants : 26

Nombre d'enveloppes dépouillées : 26

Bulletins nuls : 2

Liste Bon vivre à Pont l'Evêque a obtenu 18 voix

Liste J'aime Pont l'Evêque a obtenu : 6 voix

Le Conseil Municipal, après avoir voté à scrutin secret a élu :

- 1 Yves DESHAYES
- 2 Sandrine BOIRE
- 3 Edith AUBERT
- 4 Christian ASSE
- 5 Marinette LEBON
- 6 Eric LEGOUX
- 7 Emmanuel BARDEAU
- 8 Christophe HAMEL

- 9 Michel LEPAISANT
10 Béatrice JULES-GAUTIER
11 Jean-Marie TREHET
12 Isabelle GUEHO
13 Eric HUET
en tant que conseillers communautaires

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS STADES ET GYMNASES

Yves DESHAYES expose que par convention en date du 1^{er} décembre 2005, la Ville a mis à disposition de la Communauté de Communes de Blangy Pont l'Evêque Intercom le complexe sportif Michel D'Ornano ainsi que par avenant n° 1 en date du 23/11/2012, la parcelle de terrain libérée par la démolition du bâtiment de la Maison des Jeunes

Le terrain utilisé par le Camping du Stade, resté à la disposition de la Ville étant désaffecté et la Communauté de Communes de Blangy Pont l'Evêque souhaitant étudier l'implantation de nouvelles structures sportives à proximité du complexe sportif existant en remplacement des terrains situés au Bras d'Or, il est proposé de mettre la parcelle ainsi libérée à disposition de la Communauté de Communes.

Compte tenu des travaux nécessaires à la poursuite de l'exploitation du camping municipal du stade,

Compte tenu de l'existence par ailleurs de la base de loisirs du lac offrant des emplacements de camping,

Compte tenu de l'implantation de ce terrain à proximité du complexe sportif et des projets de la Communauté de Communes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de fermer de manière définitive le camping municipal du stade
- EMET un avis favorable sur le transfert de ce terrain à la Communauté de Communes de Blangy Pont l'Evêque Intercom pour une valeur inscrite à l'inventaire de 64 680,27 € (n° inventaire B44 – B442135 – B400 – T32)
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires suite à la fermeture du camping municipal du stade
- CHARGE Monsieur le Maire d'établir les modalités de mise à disposition de ce terrain ainsi que l'avenant n° 2 correspondant à la convention de mise à disposition des équipements sportifs (stades et gymnases) à la Communauté de Communes.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des équipements sportifs (stades et gymnases).

DEMANDE D'AGREMENT AU TITRE DE L'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE

Yves DESHAYES indique que le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales,

établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 106.31 euros* par mois.

*Montant prévu par l'article R121-5 du code du service national (7.43% de l'indice brut 244).

Ce dispositif répond aux finalités du projet culturel des Dominicaines.

En ce sens, la Ville de Pont-l'Evêque aimerait engager cette démarche pour accueillir, au sein de l'Espace Culturel et pour une durée de 6 mois, un ou une volontaire qui participerait de manière active à l'animation des ateliers pédagogiques, à la sensibilisation des publics et à la promotion de la création artistique.

Martine BARBENCHON ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ACS-2010 - 01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

- DECIDE de mettre en place le dispositif de service civique au sein de la collectivité après obtention de l'agrément
- AUTORISE M. le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.
- AUTORISE M. le Maire à signer les contrats d'engagements de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.
- AUTORISE M. le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 106.31 euros* par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

II – FINANCES

Yves DESHAYES présente les excuses de M. HOARAU, pris par une autre réunion.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA VILLE ET SES BUDGETS ANNEXES

Lecture est faite des résultats du compte administratif 2015 concernant la Ville et ses budgets annexes (Centre de Loisirs – Marché Couvert – Trésorerie – Maison Thouret – Immeuble Rue Eugène Pian).

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jean-Marie TREHET est élu à l'unanimité président afin de procéder à l'approbation du compte administratif 2015.

Yves DESHAYES se retire au moment du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte administratif 2015 de la Ville et ses budgets annexes (Centre de Loisirs – Marché Couvert – Trésorerie - Maison Thouret – Immeuble Rue Eugène Pian – service de restauration).

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE EAU POTABLE

Lecture est faite des résultats du compte administratif 2015 en ce qui concerne le service Eau Potable.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jean-Marie TREHET est élu à l'unanimité président afin de procéder à l'approbation du compte administratif 2015.

Yves DESHAYES se retire au moment du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte administratif 2015 du Service Eau Potable

COMPTE DE GESTION 2015 DE LA VILLE ET SES BUDGETS ANNEXES

Vu les budgets 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, concernant la Ville et ses budgets annexes (Centre de Loisirs – Marché Couvert – Trésorerie – Maison Thouret – Immeuble Rue Eugène Pian – service de restauration).

Vu les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECLARE que le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2015 et pour chacun des budgets énumérés ci-dessus, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2015 DU SERVICE EAU POTABLE

Vu le budget 2015 du Service Eau Potable et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECLARE que le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2015 pour le service d'eau potable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS - VILLE

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 de la Ville dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Résultats 2015</i>				
Investissement	1 519 101,91 €	1 950 518,83 €	-431 416,92 €				
Fonctionnement	3 725 887,82 €	3 361 664,93 €	364 222,89 €				
			-67 194,03 €				
	<i>Résultat cumulé au 31.12.2014</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultats 2015</i>	<i>Intégration résultats service de restauration</i>	<i>Résultat cumulé au 31.12.2015</i>	<i>Report 2016</i>	<i>Résultat Cumulé Réel</i>
Investissement	59 338,86		-431 416,92	-73 561,01	-445 639,07	109 765,00	-335 874,07
Fonctionnement	1 037 062,83	-137 879,14	364 222,89	102 681,14	1 366 087,72		1 366 087,72
			-67 194,03		920 448,65		1 030 213,65
Reprise Résultats	<i>Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)</i>				445 639,07		
	<i>Report en recettes de fonctionnement (002)</i>				920 448,65		

Yves DESHAYES demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation au budget pour 2016, du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme présenté ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Constatant un déficit cumulé de la section d'investissement, après report, de 335 874,07 € et un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 1 366 087,72 €,

- DECIDE d'affecter 445 639,07 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » par virement à la section d'investissement et 920 448,65 € au compte 002 « excédent antérieur reporté » - section de fonctionnement

AFFECTATION DES RESULTATS - IMMEUBLE RUE EUGENE PIAN

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe Eugène Pian dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Yves DESHAYES demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation au budget pour 2016, du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

	Recettes	Dépenses	Résultats 2015			
Investissement	12 204,00 €	29 437,26 €	-17 233,26 €			
Fonctionnement	38 923,58 €	29 940,36 €	8 983,22 €			
			-8 250,04 €			
	Résultat cumulé au 31.12.2014	Part affectée à l'investissement	Résultats 2015	Résultat cumulé au 31.12.2015	Report 2016	Résultat Cumulé Réel
Investissement	-74 029,75		-17 233,26	-91 263,01		-91 263,01
Fonctionnement	8 658,31	-8 658,31	8 983,22	8 983,22		8 983,22
	-65 371,44		-8 250,04	-82 279,79		-82 279,79
reprise résultats	Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)			8 983,22		
	Report en recettes de fonctionnement (002)					

Yves DESHAYES demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation au budget pour 2016, du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme présenté ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Constatant un déficit cumulé de la section d'investissement, après report, de 91 263,01 € et un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 8 983,22 €,

- DECIDE d'affecter 8 983,22 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » par virement à la section d'investissement

AFFECTATION DES RESULTATS - MAISON THOURET

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe Maison Thouret dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultats 2015			
Investissement	3 471,20 €	27 958,55 €	-24 487,35 €			
Fonctionnement	16 973,25 €	16 973,25 €	0,00 €			
			-24 487,35 €			
	Résultat cumulé au 31.12.2014	Part affectée à l'investissement	Résultats 2015	Résultat cumulé au 31.12.2015	Report 2016	Résultat Cumulé Réel
Investissement	-31 374,45		-24 487,35	-55 861,80		-55 861,80
Fonctionnement	88,69	-88,69	0,00	0,00		0,00
	-31 285,76		-24 487,35	-55 861,80		-55 861,80
Reprise résultats	Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)					
	Report en recettes de fonctionnement (002)					

Yves DESHAYES demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation au budget pour 2016, du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme présenté ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONSTATE le déficit cumulé, après report de 55 861,80 €

AFFECTATION DES RESULTATS - TRESORERIE

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe Trésorerie dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultats 2015			
Investissement	592 412,66 €	562 379,63 €	30 033,03 €			
Fonctionnement	208 111,17 €	317 981,35 €	-109 870,18 €			
			-79 837,15 €			
	Résultat cumulé au 31.12.2014	Part affectée à l'investissement	Résultats 2015	Résultat cumulé au 31.12.2015	Report 2016	Résultat Cumulé Réel
Investissement	-4 474,44		30 033,03	25 558,59		25 558,59
Fonctionnement	14 440,56	-4 474,44	-109 870,18	-99 904,06		-99 904,06
	9 966,12		-79 837,15	-74 345,47		-74 345,47
Reprise résultats	Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)					
	Report en dépenses de fonctionnement (002)			99 904,06		

Yves DESHAYES demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation au budget pour 2016, du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme présenté ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Constatant un excédent cumulé de la section d'investissement, après report, de 25 558,59 € et un déficit cumulé de la section de fonctionnement de 99 904,06 €,

- DECIDE d'affecter 99 904,06 € au compte 002 « déficit antérieur reporté » - section de fonctionnement

AFFECTATION DES RESULTATS - CENTRE DE LOISIRS

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe Centre de Loisirs dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultats 2015			
Investissement	14 896,68 €	22 289,17 €	-7 392,49 €			
Fonctionnement	75 118,96 €	62 683,23 €	12 435,73 €			
			5 043,24 €			
	Résultat cumulé au 31.12.2014	Part affectée à l'investissement	Résultats 2015	Résultat cumulé au 31.12.2015	Report 2016	Résultat Cumulé Réel
Investissement	-8 498,92		-7 392,49	-15 891,41		-15 891,41
Fonctionnement	33 434,50	-8 498,92	12 435,73	37 371,31		37 371,31
	24 935,58		5 043,24	21 479,90		21 479,90
Reprise résultats	Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)			15 891,41		
	Report en recettes de fonctionnement (002)			21 479,90		

Yves DESHAYES demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation au budget pour 2016, du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme présenté ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Constatant un déficit cumulé de la section d'investissement, après report, 15 891,41 € et un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 37 371,31 €,

- DECIDE d'affecter 15 891,41 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé » par virement à la section d'investissement et 21 479,90 € au compte 002 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

AFFECTATION DES RESULTATS - MARCHÉ COUVERT

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe Marché Couvert dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultats 2015			
Investissement	2 497,68 €		2 497,68 €			
Fonctionnement	24 246,66 €	24 246,66 €	0,00 €			
			2 497,68 €			
	Résultat cumulé au 31.12.2014	Part affectée à l'investissement	Résultats 2015	Résultat cumulé au 31.12.2015	Report 2016	Résultat Cumulé Réel
Investissement	7 124,24		2 497,68	9 621,92		9 621,92
Fonctionnement			0,00	0,00		0,00
	7 124,24		2 497,68	9 621,92		9 621,92
Reprise résultats	Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)					
	Report en recettes de fonctionnement (002)					

Yves DESHAYES demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation au budget pour 2016, du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme présenté ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONSTATE un excédent d'investissement cumulé, après report, de 9 621,92 €

AFFECTATION DES RESULTATS - SERVICE EAU POTABLE

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 du service de l'eau potable dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultats 2015			
Investissement	127 409,89 €	133 571,00 €	-6 161,11 €			
Fonctionnement	112 246,80 €	80 317,95 €	31 928,85 €			
			25 767,74 €			
	Résultat cumulé au 31.12.2014	Part affectée à l'investissement	Résultats 2015	Résultat cumulé au 31.12.2015	Report 2016	Résultat Cumulé Réel
Investissement	-37 753,75		-6 161,11	-43 914,86	-1 756,00	-45 670,86
Fonctionnement	34 906,50	-34 906,50	31 928,85	31 928,85		31 928,85
	-2 847,25		25 767,74	-11 986,01		-13 742,01
Reprise résultats	Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)			31 928,85		
	Report en recettes de fonctionnement (002)					

Yves DESHAYES demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation au budget pour 2016, du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme présenté ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Constatant un déficit cumulé de la section d'investissement, après report, de 45 670,86 € et un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 31 928,85 €,

- DECIDE d'affecter 31 928,85 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé » par virement à la section d'investissement

AFFECTATION DES RESULTATS - SERVICE DE RESTAURATION

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 du service de restauration dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultats 2015			
Investissement	29 656,14 €	122 094,26 €	-92 438,12 €			
Fonctionnement	256 249,02 €	158 889,41 €	97 359,61 €			
			4 921,49 €			
	Résultat cumulé au 31.12.2014	Part affectée à l'investissement	Résultats 2015	Résultat cumulé au 31.12.2015	Report 2016	Résultat Cumulé Réel
Investissement			-92 438,12	-92 438,12		-92 438,12
Fonctionnement			97 359,61	97 359,61		97 359,61
	0,00		4 921,49	4 921,49		4 921,49
Reprise résultats	<i>Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)</i>			92 438,12		
	<i>Report en recettes de fonctionnement (002)</i>			4 921,49		

Yves DESHAYES demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation au budget pour 2016, du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme présenté ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Constatant un déficit cumulé de la section d'investissement, après report, de 92 438,12 € et un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 97 359,61 €,

- DECIDE d'affecter 92 438,12 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé » par virement à la section d'investissement et 4 921,49 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté

BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES

Yves DESHAYES présente le projet de budget pour l'exercice 2016 de la Ville et des budgets annexes (marché couvert - Centre de Loisirs - Trésorerie - Maison rue Thouret – Immeuble Rue Eugène Pian – Service restauration), dont détail est présenté en séance.

Yves DESHAYES apporte des précisions et rappelle que :

- il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité
- l'inscription des programmes annoncés et leur engagement seront bien évidemment conditionnés par les subventions des partenaires financiers
- les préconisations du Débat d'Orientation Budgétaire dans le cadre des prévisions très maîtrisées sont respectées.

Christine FRANCOIS apporte des précisions sur la fiscalité. Elle indique qu'il a été très difficile d'établir le budget en raison des bases qui ne seront connues que fin novembre.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Ville	4 457 917 €	3 002 441 €	7 460 358 €
Immeuble E. Pian	136 381 €	116 264 €	252 645 €
Rue Thouret	78 591 €	67 312 €	145 903 €

Trésorerie	129 556 €	40 409 €	169 965 €
Centre de Loisirs	96 540 €	39 216 €	135 756 €
Marché Couvert	24 138 €	12 121 €	36 259 €
Service restauration	158 922 €	142 970 €	301 892 €

Vu le débat d'orientation budgétaire du 19 Janvier 2016,
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 23 Février 2016,
Vu la présentation et les précisions apportées en cette séance

Yves DESHAYES demande au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le budget primitif 2016 de la Ville et ses budgets annexes.

BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE EAU POTABLE

Yves DESHAYES présente le projet de budget pour l'exercice 2016 du service eau potable

	Fonctionnement	Investissement	Total
Service Eau Potable	109 711 €	111 837 €	221 548 €

Vu le débat d'orientation budgétaire du 19 Janvier 2016,
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 23 Février 2016,
Vu la présentation et les précisions apportées en cette séance

Yves DESHAYES demande au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le budget primitif 2016 du service eau potable.

SUBVENTIONS 2016

VU le budget primitif 2016,
Vu le décret n° 2001-495 du 06 Juin 2001, portant nécessité de conclure une convention lors de l'attribution d'une subvention dépassant 23 000 €
Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément

Après étude des demandes de subventions présentées par les associations et compte tenu de leur intérêt,

En tant que président des associations, les personnes suivantes se retirent au moment du vote

Sandrine BOIRE, Présidente de l'Association Foires et Marchés
Eric LEGOUX, Président de l'OMACA
Hélène LAROSE, Présidente APE Gustave Flaubert
Isabelle GUEHO, Présidente du Souvenir Français
Anne-Pamy DUPONT, Présidente de la MJC

Priscilla CARRE, Présidente de l'association du marché des produits de Pont l'Evêque, ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CROZET, celui-ci ne votera pas en son nom.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'accorder aux associations, les montants respectivement indiqués dans la liste jointe au budget. Cette dépense sera imputée au chapitre 65,
- PRECISE que le versement des montants respectivement attribués sera effectué après la communication des éléments exigés à l'appui de la demande de subvention,
- AUTORISE le Maire à signer les conventions nécessaires ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

VU l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, indiquant que les Collectivités Territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 31 mars de chaque année.

Vu le débat d'orientation budgétaire du 19 Janvier 2016,
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 23 Février 2016,

Après examen des budgets prévisionnels présentés,

Yves DESHAYES propose de ne pas augmenter les taux d'imposition 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le montant du produit attendu des taxes directes locales nécessaire du budget 2016 qui s'établit à la somme de 1 502 455 €
- MAINTIENT par conséquent les taux d'imposition de l'exercice 2016 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 10.20%
 - Taxe foncière (bâti) : 23.46%
 - Taxe Foncière (non bâti) : 35.04%
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision

SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES

Yves DESHAYES expose au Conseil Municipal que certains budgets annexes nécessitent une subvention d'équilibre de la ville afin de combler un déficit.

VU le budget primitif 2016,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 23 février 2016,

Considérant que les budgets annexes sont d'intérêt général,

Jean-Pierre CROZET demande des explications sur la subvention attribuée à l'OMACA. Yves DESHAYES répond que la subvention inscrite au budget ne sera versée qu'en fonction des objectifs réalisés par l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE les subventions de fonctionnement suivantes :

Maison Thouret	66 891 €
Marché couvert :	15 638 €
Centre de Loisirs	0 €
Trésorerie	84 856 €
Immeuble Rue Eugène Pian :	96 881 €
Service restauration	0 €
TOTAL	264 266 €

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Dans le cadre de l'aménagement de voies douces cyclables reliant la Ville au centre de loisirs, **Yves DESHAYES** indique que ce dossier peut bénéficier d'une subvention au titre de la dotation au titre du soutien à l'investissement public local, attribuée par l'Etat.

Cette boucle locale se composant d'un parcours « rural » allierait la desserte des commerces du centre-ville, la découverte du grand paysage de la vallée de la Touques, tout en permettant l'accès au centre de loisirs et au camping. Elle permettrait également de relier le plan départemental Vélo existant dans la ville.

La première tranche de travaux permettra d'assurer la liaison piétonne entre la Mairie et le centre de loisirs pour l'été 2016.

Ce projet pourrait bénéficier de l'aide de l'Etat à hauteur de 48.6% des dépenses HT.
Le coût prévisionnel des travaux d'aménagement est estimé à 155 380 € HT.

Son plan de financement serait le suivant :

- Subvention du Département pour 2016	15 356 €
- Subvention du Département pour 2017	33 453 €
- Dotation de l'Etat	75 495 €
- Ville	31 076 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet de boucle cyclable et son plan de financement tel que présenté
- SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local, au taux maximum
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2016

Yves DESHAYES informe le Conseil Municipal que les communes peuvent présenter une demande de subvention au titre de la programmation 2016 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

L'opération éligible pour l'exercice 2016 est :

- Travaux de sécurisation aux abords des écoles pour un montant de travaux de 90 822,90 €.

Montant des travaux subventionnables HT : 40 135 €

Subvention DETR sollicitée (30%)

Plan de financement (HT)

Fonds propres :	62 783 €
DETR :	12 040 €
Amendes de police	16 000 €
TOTAL :	90 823 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le programme de travaux et le plan de financement
- SOLLICITE une subvention au titre de la DETR pour le programme 2016
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Christian ASSE rappelle que la Ville de Pont l'Evêque a déposé une demande de subvention auprès du Département pour l'aménagement des abords de l'impasse de l'Isle.

Ce dossier ne peut prétendre à une subvention au titre des abords du collège mais au titre des amendes de police.

Plan de financement (HT)	
Fonds propres :	62 783 €
DETR :	12 040 €
Amendes de police	16 000 €
TOTAL :	90 823 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE des travaux de voirie suivants : aménagement des abords du collège dont le coût à la charge de la commune est évalué à 16 000 €
- SOLLICITE le Département au titre des amendes de police
- S'ENGAGE à financer sur le budget de la Ville le reste de la dépense, à entretenir ultérieurement à ses frais les trottoirs, bordures et caniveaux, regards et conduites d'assainissement, à garantir le Département contre toute réclamation éventuelle des propriétaires et riverains du fait de l'exécution des travaux.

MUSEE DE LA PRISON – TARIF DE LA VISITE

Eric LEGOUX informe qu'une exposition dans l'ancienne prison intitulée «les grandes dates de l'histoire pénitentiaire» sera ouverte au public du 25 juin au 18 septembre 2016.

Martine BARBENCHON ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE les tarifs pour la visite du musée de la prison
- 2 € Adulte billet entrée exposition prison
- 4 € Adulte billet jumelé (entrée Dominicaines et entrée expo prison)
- 1,5 € Etudiant billet entrée exposition prison
- 2 € Etudiant billet jumelé (entrée Dominicaines et entrée expo prison)
- Gratuit pour les moins de 15 ans et les demandeurs d'emploi.

DEMANDE EXONERATION DES PENALITES – DOSSIER BAUDRY

Yves DESHAYES expose que ce dossier concerne la SCI de la Licorne représentée par Monsieur BAUDRY Jean-Jack, pour un permis PC51405R0032.

Monsieur Jean-Jack BAUDRY a réglé la totalité de la taxe d'aménagement due et doit encore 1 050 € au titre des pénalités accumulées.

Eric HUET indique que le bâtiment a l'intérêt d'exister et pourrait permettre une nouvelle activité.

Yves DESHAYES rappelle que ce bâtiment est situé en zone agricole.

Le principal ayant été versé et sur proposition de la Trésorerie d'Hérouville,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCORDE à Monsieur Jean-Jack BAUDRY la remise gracieuse des pénalités restantes qui s'élèvent à 1 050 €.

III – AMENAGEMENTS, TRAVAUX, URBANISME

EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA GARE

Christian ASSE présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 22 762.57€ TTC

Les taux d'aide en vigueur à la date d'élaboration de ce projet sont : 30% pour le réseau d'électricité, 10% pour l'éclairage public et 20% sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 14 079.86 € selon la fiche financière jointe, déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONFIRME que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- PREND acte que les ouvrages sont construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- PREND acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication
- DONNE permission de voirie pour la réalisation des travaux sur le domaine public routier
- S'ENGAGE à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi

- DECIDE d'inscrire le paiement de sa participation, en section d'investissement, par fonds de concours
- S'ENGAGE à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune
- PREND note que la somme versée au SDEC Energie ne donne pas lieu à récupération de TVA, sauf pour les travaux d'éclairage,
- S'ENGAGE à verser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit la somme de 569.06 €,
- AUTORISE le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA VOIRIE DE DESSERTE DES PAVILLONS
PARTELIOS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEMOLITION RECONSTRUCTION DU
QUARTIER DES LONGS CHAMPS**

Yves DESHAYES rappelle qu'un arrêté municipal a été pris le 26 janvier 2016 pour soumettre ce projet à l'enquête publique du Lundi 22 Février au Mardi 1^{er} Mars 2016

Vu le certificat d'affichage, le registre d'enquête et l'avis du Commissaire Enquêteur,

Considérant que l'enquête effectuée n'a donné lieu à aucune observation,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de déclasser la rue des Prairies, la rue de la Grange Cairen et les 70 derniers mètres de la rue des Longs Champs pour permettre la réalisation du programme de démolition reconstruction de Partélios Habitat
- DONNE son accord à Partélios Habitat pour le dépôt du permis de construire sur les emprises déclassées
- DECIDE de conventionner avec Partélios Habitat pour la rétrocession des voies redressées et des réseaux publics après réalisation de l'opération
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire

IV – PERSONNEL COMMUNAL

Yves DESHAYES informe les membres du Conseil Municipal que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 10 mars 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE la création des postes suivants :
 - o Attaché principal au 21/03/2016, à temps complet
 - o Agent de surveillance de la voie publique au 01/04/2016, à temps complet relevant du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe
 - o Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, au 01/04/2016,
- DECIDE de la suppression des postes suivants :
 - o agent de maîtrise au 01/04/2016
 - o adjoint administratif de 1^{ère} classe au 01/04/2016
- DECIDE de modifier ainsi le tableau des emplois
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016

PERSONNEL - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AU SICTEUAPE

Lors de sa réunion du 23/05/2012, le SICTEUAPE a entériné le principe du contrôle des raccordements au réseau d'assainissement collectif et la nécessité d'ouvrir un emploi d'agent contrôleur en assainissement collectif afin d'assurer le suivi des contrôles lors des ventes immobilières et la réalisation des contrôles dans le cadre d'un programme par quartier. Cette mission pouvant être assurée par un agent des services techniques dans le cadre d'une mise à disposition, une convention a donc été signée le 04/07/2012 pour 3 ans, à compter du 1^{er} octobre 2012.

Celle-ci étant arrivée à échéance au 1^{er} octobre 2015, Yves Deshayes expose les modalités et conditions de cette convention qu'il convient de renouveler.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 10 mars 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- EMET un avis sur le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent des services techniques auprès du SICTEUAPE, à compter du 1^{er} octobre 2015, pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement pour 2 ans
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION EN VERTU

DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT

DEC2016_02/YD01 : Signature d'un contrat d'architecte avec Normex pour le projet de restauration des huisseries de la mairie pour un montant HT d'honoraires de 10 053 €.

QUESTIONS DIVERSES

MOTION

Eric HUET intervient sur le sujet de l'hôpital et expose que, suite à la disparition du service de soins de suite, une centaine d'emplois sont menacés, à terme c'est toute la ville de Pont l'Evêque qui sera pénalisée. Il demande au conseil municipal de prendre une motion pour la défense de l'hôpital.

Yves DESHAYES rappelle l'engagement d'origine de ce dossier, précise qu'il entretient de bonnes relations avec les délégués du personnel et approuve cette proposition de motion.

Il ajoute qu'un rendez-vous a été pris le 1er avril avec l'adjoint de Monique RICOMES, Directrice de l'Agence Régionale de Santé.

Eric HUET donne lecture de la motion qu'il propose et la communique à Yves DESHAYES afin d'y donner suite après les compléments nécessaires.

Texte motion :

« Le Conseil municipal demande unanimement le maintien des lits de soins de suite et de réadaptation de Pont l'Evêque qui pourrait être délocalisé sur d'autres sites hospitaliers ainsi que la confirmation de l'accord de RECONSTRUCTION de l'EHPAD sur le terrain prévu à cet effet côte de Caen à Pont l'Evêque.

A cette occasion, le Conseil Municipal renouvelle son soutien à l'ensemble du personnel hospitalier. »

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'adopter une motion relative au maintien de l'EHPAD et du SSR à la suite de la révision du SROS décidée le 9 mars 2016.

Les objectifs de cette motion sont multiples :

- Le maintien de 60 lits de Soins de Suite et de Rééducation sur la ville de Pont l'Evêque,
- Le soutien au personnel hospitalier afin qu'il conserve son emploi sur la Ville
- La construction de l'EHPAD sur le terrain acheté par la Ville à cet effet,
- La préservation des 300 emplois sur les sites.

Pour appuyer cette motion les élus argumentent que :

- L'ARS et le Préfet ont signé en 2013 un engagement relatif à :
 - o La construction d'un EHPAD sur le terrain acheté par la ville,
 - o La réhabilitation du Val d'Auge pour l'accueil de 60 lits SSR,
- Le Conseil Départemental du Calvados a aussi donné son accord pour réaliser la construction de cet EHPAD sur le terrain acheté par la Ville,
- Il est constaté de très bons taux de remplissage (87 % pour le SSR et de 96.50% pour l'EHPAD).

Enfin les élus regrettent :

- L'absence de concertation entre les services de santé et eux-mêmes
- La création de problème de démographie médicale, inexistant jusqu'à présent,
- La vétusté des locaux qui devrait contraindre l'ARS à accélérer la construction du nouvel établissement, n'apporte pas des conditions de travail optimales pour le personnel et pour les malades.

Cette motion est soutenue par l'ensemble des Maires du territoire de la Communauté de Communes Blangy-Pont L'Evêque, du Vice-Président du Conseil Départemental et du Président du Conseil de Surveillance de l'Hôpital de la ville.

Ils espèrent que les rencontres avec l'ARS vont permettre de relancer favorablement le projet tel qu'il avait été décidé ensemble par le directeur de l'ARS, lui-même, Monsieur le Préfet et les élus en 2013.

Cette motion sera transmise à la Communauté de Communes pour qu'elle soit également proposée au conseil communautaire afin de soutenir cette démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h08.